L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 22 OCTOBRE 1859.

Imprimé et publié par
Cie F. WEISSE & Co.
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES;
G. F. WEISSE. E. DUFOUR.
E. DUVERGER. E. HARBY.
Rue de Chartres, No 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI MATIN, 22 OCTOBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine", à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce Jour.

Par E Roger & Co, 21 rue de la Douane—Marchandises sèches.

Par M Barnett Jr., rue St-Louis entre Chartres et Royale—Une charrette de déménagement avec cheval et harnais. Aussi : au coin Chartres et St-Louis—Marchandises sèches, vêtements, couvertures, &c.

Par C E Forstall, à la Bourse St-Louis — Propriété rue de l'Hôpital. Aussi : Une cuisinière et blanchisseuse avec son enfant— Un lot de terre au faubourg Franklin—Cinq lots au nouveau faubourg Marigny—avec bâtisses.

Par C Girardy, à la Bourse St-Louis— Esclaves.

Par D E Morphy, au magasin de A J Dyas, coin Gravier et Nouvelle Levée—Fond de groceries.

Par J A Beard, à la Bourse St-Charles, deux esclaves.

Par N Vignié, à la Bourse St-Charles — cinq esclaves de la succession Hartabise.

Par Bernard Turpin, à 10 heures et demie, au No 2 Front Levée— vins, liqueurs, cognac, sardines, huile d'olives &c, &c.

La Légende des Siècles.

Nous supprimons aujourd'hui le feuilleton pour le remplacer par une admirable pièce de vers détachée du nouvel ouvrage de Victor Hugo : LA LÉGENDE DES SIÈCLES. Nos lecteurs nous sauront gré, sans doute, de leur offrir cette primeur, qu'ils trouveront à la deuxième page de l'*Abeille*, à la place ordinaire du feuilleton.

Liberté de la presse en France.

Après la paix de Villafranca, Napoléon III se sentant plus fort à l'extérieur et à l'intérieur, n'hésita pas à adopter une double mesure qui, dans d'autres circonstances, eût paru souverainement imprudente. Il rappela en France les proscrits politiques, c'est-à-dire les hommes qui le jour même du coup d'État s'étaient proclamés ses irréconciliables ennemis et dont la haine avait dû trouver dans l'exil un puissant aliment. C'était de la part de l'Empereur un acte de courage, mais il croit, selon le poëte latin, que la fortune couronne l'audace. Il a déclaré en outre qu'il allait rendre à la presse une partie de cette liberté qu'il avait été obligé, dit-il, dans l'intérêt du pays, de contenir dans des bornes assez étroites. Et il supprima en effet les avertissements.

La presse ne sachant pas au juste quel degré de liberté lui était laissé, se livra aux commentaires les plus divers et exprima des voeux évidemment incompatibles avec le régime impérial. Le gouvernement ne voulant pas que l'opinion prît le change sur la nature des modifications qu'il se proposait d'introduire dans la législation relative à la presse, s'expliqua dans le *Moniteur* et aborda la discussion publique des limites qui dissipèrent les dernières illusions des rêveurs.

Ceux-ci ne purent dissimuler leur désappointement et quelques-uns se laissèrent entraîner à des réflexions plus que compromettantes. Un journal osa dire que ce n'était pas "la liberté mais l'oppression de la presse qui avait été fatale à tous les gouvernements en France depuis soixante ans."

Le *Moniteur* intervint de nouveau pour rappeler aux journaux qu'ils n'avaient pas la liberté de tout dire et surtout de menacer indirectement le gouvernement. Il leur dit que quelques-unes des attaques qu'ils avaient dirigées contre le décret du 17 février 1852" dépassaient les limites les plus extrêmes du droit de discussion," et que le décret, est de la loi est inséparable de l'exercice de la liberté légale. Il ajouta que le gouvernement aurait pu se servir, contre les écrivains qui l'oubliaient, des armes qu'il a dans les mains, mais qu'il ne l'avait pas voulu au lendemain de la mesure toute spontanée qui "a relevé la presse périodique des avertissements dont elle avait été frappée."

La note officielle déclarait enfin que le gouvernement, fidèle à ses principes de modération, ne saurait manquer au devoir qui lui est imposé de faire respecter la loi et qu'il prévenait loyalement les journaux qu'il était décidé à ne pas tolérer plus longtemps "des excès de polémique qui ne peuvent être considérés que comme des manoeuvres de parti."

Après la déclaration de la feuille officielle sont venues les réflexions des journaux semi-officiels qui ont l'habitude de refléter la pensée du gouvernement.

Le *Constitutionnel* a été un des premiers à exprimer sa pensée. "Malgré, dit-il, toute notre déférence pour l'âge, la position et le talent de célèbres écrivains, qu'il nous soit permis de dire que tel de leurs articles pourrait être qualifié d'article provocateur. Nous ne voudrions pas, dans une cause qui est notre, nous le disons avec orgueil, prononcer seuls et en dernier ressort ; mais un journal qui ne passe pas d'ordinaire pour un ennemi de la liberté de la presse, n'hésitait pas à reconnaître, l'autre jour, qu'un pareil langage dépassait les plus hardies hardiesses." On voudrait, en réalité, cette hardiesse insolite chez des hommes qui ont, chacun le sait, la double expérience du talent et du pouvoir ? Combien il serait douloureux de lui assigner impitoyablement des motifs personnels et égoïstes que ces hommes, après tout, n'osent peut-être pas s'avouer à eux-mêmes. Nous préférons faire remarquer avec quelle réserve le gouvernement impérial s'est attaché à ne répondre à la violence que par la modération, à l'attaque la plus soudaine, quoique la plus méditée, que par la déclaration la plus nette et la plus loyale. Il eût pu sévir : il prévient."

Le *Constitutionnel* déclare que les parallèles et rapprochements tentés par quelques-uns de ses confrères, ne prouvent, en définitive que peu de mémoire ou beaucoup d'imprudence.

"On demande, dit-il, pour la presse une loi précise qui, définissant d'avance tous les délits possibles, rassure les écrivains contre l'administration sa force et son pouvoir. Ce pouvoir, à ce que l'on prétend, est toujours effrayant, lors même qu'on n'en use pas. Assurément, nous sommes de ceux qui nous réjouirions fort de la loi que l'on réclame avec tant de sollicitude. Nous en comprendrions toute la vertu et tous les avantages si elle était possible ; mais les éléments du passé nous ôtent sur ce point bien des illusions.

La Restauration, dont on invoque l'exemple avec tant de complaisance aujourd'hui, a changé jusqu'à trois fois sur la presse. Au moment où elle est tombée, elle en préparait une quatrième.

La dernière de ces lois soumettait les journaux à la juridiction correctionnelle, que l'on semble réclamer aujourd'hui comme un bienfait. Qu'en résulta-t-il, en somme ?..... N'a-t-on pas entendu M. de Bonald s'écrier à la tribune qu'un pareil régime "en faisant descendre la presse sur les bancs de la police correctionnelle, la plaçait entre des voleurs et des filles perdues !"

Est-ce là ce que l'on regrette aujourd'hui ? Sous la monarchie de juillet, comme sous la république, il y eut de nouvelles tentatives pour réglementer la presse. Peut-on affirmer que les résultats en aient été heureux ? Le jury avait encore une fois remplacé la magistrature. Son verdict fut-il plus bienveillant et plus efficace qu'un jugement correctionnel ?..... Sous le régime de cette législation civique, on a vu Chateaubriand accusé et mis en prison, Lamennais jeté à Sainte-Pélagie en compagnie de faussaires ou d'escrocs de bas étage. On a vu tous les journaux des oppositions les plus avancées comme des nuances les plus modérées, criblés de condamnations et d'amendes, et notamment l'un d'eux, dont le propriétaire vient de mourir dernièrement et qui avait été condamné à plus de QUATRE-VINGTS ANS de prison !

Sont-ce les bienfaits d'un pareil état de choses que l'on réclame maintenant avec tant d'instance ?

"Privé de la magistrature, à défaut du jury, qui donc prononcera dans des questions de presse ?

"... Le gouvernement doit, dans la presse, maintenir et modérer une des forces sociales les plus puissantes de ce temps-ci. Est-il vrai, d'ailleurs, que l'intervention gouvernementale, évidemment utile au point de vue des intérêts de l'ordre et de la prospérité publique, soit nuisible au point de vue de l'intérêt réel des journaux et des écrivains ? Nous ne le pensons pas. Nous pensons, au contraire, qu'une juridiction politique offre des garanties incontestables.

Le magistrat ne peut transiger avec la loi. En matière de presse, et dans un pays où les divisions de partis sont malheureusement encore si profondes, le juré se met malaisément au-dessus du courant de l'opinion du jour. L'homme politique, au contraire, par position et par nécessité, échappe plus que d'autres aux passions et aux revirements de la foule, et il admet volontiers tous les compromis dès qu'ils sont possibles. On pourrait presque dire que sa science principale est la science des transactions, et Dieu sait si la presse a besoin de ces accommodements.

De plus, les autres juges ne sont pas responsables de leurs jugements ; l'administration est responsable des siens. Et cette responsabilité n'est pas une garantie de peu de valeur, car elle remonte jusqu'au ministre de l'intérieur, dont la décision engage le gouvernement tout entier.

Telle est du moins notre façon de voir, mais nous ne l'imposons à personne. Le champ de la discussion sérieuse et loyale reste ouvert à tous. Le gouvernement déclarait récemment encore que, loin de redouter l'examen de ses actes, il le provoquait. Qu'on discute donc, qu'on propose toutes les modifications, toutes les améliorations justes et raisonnables, rien de mieux ; et nous aurons les premiers à nous réjouir de ces généreux efforts. Mais, en attendant, nous ne saurions admettre que l'on perde de vue ceci : le décret du 17 février est une loi, et une loi veut et doit être respectée. C'est là un principe d'ordre moral que les hommes qui ont eu l'honneur d'être mêlés aux affaires de leur pays auraient dû méconnaître moins que d'autres.

Un parallèle ne s'explique qu'en tenant compte d'un des traits de notre caractère national. On a souvent répété que les Français étaient les Athéniens modernes. Le rapprochement est plus ingénieux que vrai ; mais il est juste en un point. A Paris, comme autrefois à Athènes, les hommes de rhétorique ne savent pas se résigner à n'être plus des hommes de pouvoir.

Dépêches télégraphiques

Transmises à l'*Abeille*.

Nouvelles de la Havane.

Arrivée du steamer Cahawba.

Passe-à-l'Outre, 21 octobre— Le steamer *Cahawba*, venant de New-York et de la Havane, est arrivé dans le fleuve ce matin. Il a quitté la Havane le 18. L'état sanitaire de la ville est satisfaisant.

Marché de la Havane.—Le marché au sucre est ferme et actif aux cotes précédentes. La mélasse est plus active, sans changement dans les prix. Graisse, $18 75 le tierçon, $19 à $19 75 le quintal en barillets. Le stock de graisse à la Havane est d'environ 1450 tierçons et barils et 1750 barillets. Le fret s'améliore. Change sur Londres actif et ferme à 17 pour cent de prime. Change sur New-York ferme à 6 pour cent de prime.

Incendie à Leavenworth.

Leavenworth, Kansas, 20 octobre.—Un incendie a éclaté ici ce matin ; le grand magasin de meubles de MM. Russell, Majors et Waddell, et plusieurs autres édifices ont été dévorés par les flammes. La perte est évaluée à $100,000, couvert partiellement par une assurance de $60,000.

RÉVOLUTION [illegible]

Chicago, Illinois, 20 octobre.—La convention de la Western Tract Society, siégeant ici en ce moment, a adopté, à propos de l'insurrection de Harper's Ferry, une résolution déclarant qu'elle ne désire l'abolition de l'esclavage que par des moyens pacifiques.

BRUIT EXTRAORDINAIRE.

Baltimore, 20 octobre—Le bruit s'est répandu hier soir, à Harper's Ferry, que que les abolitionistes massacraient la population à Sandy Hook, en Virginie, et environ 300 femmes et enfants, effrayés de ces sinistres menaces, ont quitté leurs domiciles et sont venus se réfugier à Harper's Ferry pour être protégés par la troupe.

Les soldats de marine ont été immédiatement dirigés sur Sandy Hook, mais ils ont trouvé l'endroit tranquille.

Arrivée du Steamer De Soto.

New York, 20 octobre.—Le steamer De Soto est arrivé ici, venant de la Nouvelle-Orléans et de la Havane. Il a quitté cette dernière ville le 15, et apporte environ $250,000 en espèces. Le De Soto a rencontré le steamer Wyandotte près de la Havane.

Malles de Santa Fé.

Independence, Missouri, 20 octobre — Les malles de Santa Fé, dues depuis longtemps, ne sont pas encore arrivées ici. On croit qu'elles sont retenues quelque part sur la route et que les manifestations hostiles des indiens ne permettent pas au courrier de continuer son trajet.

Elections à Nebraska.

St Louis, 20 octobre—Des avis du territoire de Nebraska annoncent la probabilité de l'élection d'Estabrook, démocrate, comme délégué au Congrès, à en juger par les bulletins reçus.

Marchés.

New-York, 20 octobre—Marché aux cotons actif avec une hausse de 1/4. 3000 balles vendues aujourd'hui. Middling uplands, 11 5/8. 7 000 boisseaux de maïs à $1 pour le blanc. Porc eastern mess, $15 27 à $15 40. Sucre, 5 3/4 à 6 3/4 cts.

Cincinnati, 20 octobre—Pas de changement notable dans le marché aux farines. Mess porc à $14. Sucre ferme, de 7 à 9 3/4 cts. Mélasse, 38 à 40 cts. Café ferme, de 12 à 12 3/4 cts.

Bateaux à vapeur.

Vicksburg, 21 octobre—Le Nebraska a été signalé hier soir à 9 heures, et le Wm M. Morrison ce matin à 9 heures, descendant le fleuve.

AUTRES FAITS SUR L'INSURRECTION DE HARPER'S FERRY.

NOMBRES DES GENS DU NORD Y IMPLIQUÉS.

Baltimore, 20 octobre—Des dépêches reçues de Harper's Ferry, disent que durant l'entretien qu'a eu le criminel Brown, hier, en présence du sénateur Mason, de l'hon. Faulkner et de l'hon. Walladingham et autres, il a répondu à diverses questions qui lui ont été posées, et par ses réponses il est bien évident qu'il avait de nombreux complices dans les Etats du Nord, de l'Ouest et de l'Est.

Brown a refusé de répondre à la question "s'il avait conféré avec Giddings, de l'Ohio, relativement à la tentative de soulèvement faite en Virginie" ; mais il a admis qu'il avait de nombreux sympathiseurs dans tous les Etats libres.

On pense que Cook a pu se soustraire aux poursuites et qu'il s'est rendu en Pennsylvanie.

L'avocat général Ould est parti de Harper's Ferry pour Washington, abandonnant ainsi les prisonniers aux autorités de la Virginie.

Le gouverneur Wise tourne en ridicule ceux des habitants de Harper's Ferry, qui se sont laissés prendre et emprisonner par une poignée d'hommes.

Brown ne périra pas des blessures qu'il a reçues.

La lettre de Garret Smith à Brown est écrite dans un langage obscur. Il l'instruit de ce qu'il a fait et promet de faire tout ce qui sera en son pouvoir pour aider Brown dans son brigandage comme au Kansas.

LE GOUVERNEUR WISE ASSUMANT TOUTE RESPONSABILITÉ.

Washington, 21 octobre—Le gouverneur Wise est arrivé en cette ville et a fait un discours du haut des marches du Capitole, au sujet de la tentative d'insurrection à Harper's Ferry.

Il a dit qu'il prend sur lui de placer une garde pour protéger les citoyens et les propriétés du gouvernement à Harper's Ferry; et qu'il avait, en outre, l'intention de distribuer des armes sur tous les points accessibles de l'Etat de la Virginie, qui pourraient être attaqués.

LES TROUBLES SUR LES FRONTIÈRES DU TEXAS.

Washington, 20 octobre — Des avis officiels ont été reçus du général Twiggs, du département militaire du Texas, informant le gouvernement qu'il a donné ordre à deux compagnies d'infanterie de se rendre à Brownsville, et qu'un corps de cavalerie a été envoyé pour parcourir cette région du pays afin de s'emparer de la bande de maraudeurs mexicains.

SUITE DES NOUVELLES D'EUROPE.

Entrée de l'Europa à Boston.

Boston, 20 octobre—Le steamship Europa est entré en ce port ce matin. Les malles ont été expédiées au sud par la malle de ce matin même. Les nouvelles de Liverpool sont du 8.

Marché au coton de Liverpool.

La circulaire de MM. Hewitt & Co., du 8 octobre, cote le coton ordinaire d'Orléans à 6 7/8; le middling Orléans à 6 15/16; le middling Mobile à 6 3/4; le middling uplands à 6 5/8; le good middling Orléans à 7 1/4; le good middling Mobile à 7 et le good middling uplands à 6 7/8.

ELECTIONS AU NEBRASKA.

St Louis, 21 oct.—Une dépêche de Leavenworth annonce qu'Estabrook a été élu délégué au Congrès pour représenter le territoire de Nebraska.

Marché de New-York, 21 oct.—Le marché au coton a clos ferme aux cours d'hier.—Vente de 1400 balles. Le marché monétaire s'améliore et l'argent s'obtient plus facilement.

Course à Cincinnati.—Une course a eu lieu aujourd'hui, entre les chevaux Jim Rockey, Ike Cook et Ten Broek, pour une bourse de $500. Le premier a gagné le prix. Le parcours des deux milles a été fait par Rockey, en 5 minutes 8 1/2 secondes—et 5 minutes 5 1/2 secondes.

ARRIVÉE DU CAHAWBA.—Le steamer Cahawba, capitaine Smith, parti le 12 de New-York, est arrivé le 18 à la Havane, et a repris la mer le même jour. Il est entré hier dans notre port. Rien de nouveau de Cuba. L'état sanitaire de la Havane s'améliorait tous les jours.

Le marché aux sucres était calme, sans changement dans les prix. La mélasse était un peu plus active.

THEATRE D'ORLEANS.—Le directeur du Théâtre d'Orléans annonce aujourd'hui dans nos colonnes que rien n'est changé ni dans le prix ni dans la destination des places. — La nouvelle troupe engagée par M. Placide Canonge sera bientôt au grand complet.

LE COLIBRI.—Tel est le titre d'un journal artistique, littéraire et commercial que M. JULES DE FRANCE se propose de publier incessamment, et qui paraîtra trois fois par semaine. "Jamais, dit le prospectus, journal de théâtre n'aura paru à la Nouvelle-Orléans en circonstances plus opportunes : une splendide concurrence s'apprête à déployer devant un public connaisseur le luxe éblouissant de deux scènes d'opéra; bals, concerts, soirées, sont déjà à l'ordre du jour; enfin, la saison d'hiver se présente avec magnificence. C'est le moment ou jamais d'arborer le drapeau du plaisir et l'occasion de fonder un journal chargé d'enregistrer, au nom des arts, les succès de nos deux théâtres français, de mentionner ceux des scènes américaines, et d'enregistrer les épisodes intéressans des réunions de toute espèce qui vont faire la fortune du commerce élégant."

M. Jules de France est un écrivain de talent qui a depuis longtemps fait ses preuves dans le journalisme franco-américain. Inutile de dire que nos voeux les plus sincères lui sont acquis.

On s'abonne dès à présent à l'imprimerie du journal, chez M. Lamarre, passage de la Bourse, ou chez le rédacteur, rue St-Pierre, 96, de 1 heure à 3 heures.

FOIRE AU PROFIT DES ORPHELINS.—On verra aux annonces que les dames de la Nlle-Orléans ont organisé une foire au bénéfice de l'Asile des Orphelins de Ste Marie, laquelle sera ouverte, le 26 du mois prochain, à l'Armory Hall. D'ici là les directrices recevront avec reconnaissance les offrandes que les personnes généreuses voudront bien leur offrir.

NOUVELLE SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE LUSITANE.—Cette société célébrera demain, dimanche, le premier anniversaire de sa fondation. Elle se formera en cortège et parcourra, en trois divisions, les principaux quartiers de la ville. Le tombeau que la société a fait ériger dans le cimetière de la rue Girod sera inauguré, après le défilé, et un discours sera prononcé à cette occasion par M. A. SAMBOLA. Une collation réunira ensuite les sociétaires dans le troisième district et un second discours sera prononcé par M. EMERY MORSE.

INCENDIE D'UNE SUCRERIE.—La sucrerie de MM. Carroll et Bros., située à sept milles de Natchitoches, a été dévorée par les flammes, il y a une semaine. La perte est d'environ cinq mille piastres.

UN COMBAT A MARKSVILLE.

Ces jours derniers, M. Lewis, avocat, plaidant à Marksville, paroisse des Avoyelles, devant le juge E. N. Cullom, présenta un mémoire dans lequel celui-ci se trouva insulté. Il en demanda raison à M. Lewis, après l'audience, et l'avocat ayant refusé de s'expliquer fut frappé à la figure par le magistrat. Il s'ensuivit un de ces combats publics, qui deviennent de plus en plus fréquents dans nos campagnes, et qui témoignent de la sauvagerie de nos mœurs. Voici comment les péripéties de la rencontre sont racontées par le *Pelican* de Marksville :

"Mercredi, le bruit se répandit que la famille de M. W. Lewis venait d'arriver à Marksville avec l'intention d'avoir une rencontre sanglante avec le juge Cullom. Pendant toute la matinée, notre petite ville fut dans un état d'agitation facile à comprendre. Le capitaine des Vigilants, F. Cannon, essaya, au nom de la société, de faire comprendre à MM. Lewis, qu'il serait plus convenable que leur rencontre eût lieu dans la prairie et qu'ils regretteraient eux-mêmes qu'une balle allât, pendant leur combat, frapper une femme ou un enfant. Ces messieurs refusèrent de donner aucune explication et se retirèrent sur la galerie de la pharmacie du Dr King.

"Le juge Cullom, après être longtemps resté au café Didier, se rendit au café S. Barbin, rapprochant de moitié, la distance qui le séparait de ses adversaires.

"Les galeries des magasins de Jules Dalsuet, B. P. Delavallade et E. Reynaud, regorgeaient de monde, et les rues étaient pleines de groupes d'hommes attendant avec anxiété le résultat de cette affaire.

"Vers les deux heures de l'après-midi, M. E. Lewis, fils de M. W. Lewis s'avança vers le magasin de B. Delavallade et prit place devant la barrière qui sépare ce magasin de la pharmacie du Dr King. Son cousin M. John Lewis, se plaça sur la galerie de M. Delavallade, qui regorgeait de visiteurs, juste en face, le juge Cullom, froidement assis, sur la galerie du café S. Barbin.

"Les amis du juge furent invités à s'éloigner du café, et lorsque le juge fut seul, quelques paroles injurieuses furent échangées entre ces deux Messieurs, Lewis et lui.

"M. E. Lewis, prétendant avec raison, que les chevaux qui se trouvaient attachés entre le juge et lui l'empêchaient de tirer, il pria le juge de s'avancer à vingt pas plus loin.

"Le juge répondit qu'il restait sur la défensive, qu'il était prêt à répondre à toute attaque, mais qu'il ne pouvait avoir l'air de rechercher une rencontre. Il termina en disant qu'il ne tirerait sur M. E. Lewis, qu'après avoir reçu son premier coup de feu.

"Les chevaux furent retirés par leurs propriétaires et aussitôt M. E. Lewis leva son pistolet et ajusta le juge Cullom.

"M. E. Lewis tira ainsi six coups de pistolets, auxquels le juge répondit coup pour coup. Alors les amis réciproques de ces deux messieurs, *leur passèrent de nouvelles armes.*

"Le revolver de M. E. Lewis rata, ce qui donna ainsi l'avantage au juge Cullom et M. E. Lewis, autant que nous avons pu en juger, car nous étions entre ces deux messieurs fut atteint légèrement par le huitième coup du juge.

"M. E. Lewis fit encore feu deux fois et le juge continua de tirer sur lui. Au troisième coup, M. Lewis fut grièvement frappé et se retira vers la pharmacie du Dr King.

"En ce moment, M. John Lewis, la tête perdue probablement, tira un revolver et de la galerie du magasin de M. Delavallade, il fit feu sur le juge, puis se prit à courir vers la pharmacie de M. King.

"Un dernier coup de revolver, dirigé probablement contre M. John Lewis, partit de la foule, mais sans que nous ayons pu savoir qui l'avait tiré.

"L'excitation était à son comble; de tous côtés on ne voyait que fusils, carabines, revolvers et poignards. On craignait que la bataille recommençât sur une plus grande échelle.

"C'est alors que le capitaine des Vigilants ordonna l'arrestation des combattants qui fut opérée sans résistance par les membres du Comité.

"Messieurs John Lewis et E. N. Cullom furent conduits devant la Cour, qui après avoir entendu quelques témoignages, rendit un verdict de non culpabilité en faveur du juge Cullom, qui n'avait fait que se défendre, et exigea que les messieurs Lewis fournissent un cautionnement, pour tenir la paix publique et comparaître devant la Cour.

"Le juge Cullom n'a reçu aucune blessure. Nous apprenons avec plaisir, que les blessures de M. E. Lewis, sont moins graves, qu'on ne l'avait craint au premier abord."

CHRONIQUE LOCALE.

INTERROGATOIRE DES FLIBUSTIERS.—L'interrogatoire de flibustiers a été terminé hier matin. M. Weiss qu'on attendait s'est présenté en cour. Voici son témoignage :

"Je suis le seul employé de la compagnie du télégraphe à la Passe Sud Ouest. J'étais chez moi à l'arrivée du *Panther*. Je n'ai parlé à aucun des hommes. Un gentleman qu'on m'a dit plus tard être M. Fayssoux, vint au bureau et adressa une dépêche télégraphique, mais je ne me rappelle pas à qui. Je ne me souviens pas de la teneur de la dépêche. Je ne crois pas qu'il y fût fait allusion à un navire. Je n'ai pas eu de conversation avec M. Fayssoux. Je crois qu'il reçut une réponse à chacune de ses dépêches ; il en envoyait tous les jours. Quelques-unes étaient adressées à M. McKay ; une d'elles était conçue en ces termes ; "De quel droit Hatch nous arrête-t-il ?"

Les dépêches ne m'ont pas porté à croire que ces hommes avaient l'intention de partir ou de s'en revenir. Je ne crois pas qu'il y ait jamais été question de ceux qui se trouvaient à bord du *Panther*. Je crois que M. Fayssoux reçut des dépêches de M. McKay. J'annonçai à la compagnie de towboats qu'il y avait beaucoup d'hommes sur le wharf et qu'il serait bon qu'ils se retirassent, car il n'y avait pas de place pour eux. La compagnie me répondit qu'elle le ferait et qu'elle placerait le *Panther* et le *J. L. Day* à leur disposition.

Les bateaux refusèrent plus tard de recevoir ces hommes, d'après l'ordre de M. Hatch. M. Fayssoux exprima le désir que les hommes fussent transportés ailleurs. M. Fayssoux signait les dépêches "F." ; je ne leur avais pas demandé la raison parce que cela ne me regardait pas. J'ai vu de grands rassemblements, dans la paroisse, aux époques d'élection. Les hommes ne semblaient pas être sous le contrôle de quelqu'un. Maury transmit une dépêche dans laquelle il annonçait simplement qu'il était arrêté. Anderson n'a ni reçu ni envoyé de dépêches. Je n'avais jamais entendu parler de Scott. Les hommes étaient tranquilles. J'ai entendu beaucoup de plaisanteries au sujet de la Douane. Je n'ai pas entendu de plaintes relativement au garde-côte. Les pêcheurs n'excitaient pas ma curiosité et je ne leur fis aucune question. Ils ne parlaient que de pêcher.

La défense a annoncé qu'elle n'avait pas de témoins à faire entendre.

Le commissaire fera connaître sa décision lundi, à midi.

LE MEURTRE SUR LA LEVÉE.—L'homme qui a été tué d'un coup de pistolet, hier soir, à l'encoignure Crossman et Front Levée, se nommait Thomas Brown alias Thompson; il est né à New York et avait trente ans.

Le Dr Chas Delery, médecin de la ville, a fait l'autopsie du corps.

Le jury d'enquête a interrogé trois témoins. *Charles Pitcher* a déclaré qu'il rencontra Thomas Brown, à 7 heures du soir, au pied de la rue St Louis, accompagné de trois ou quatre hommes. Il entra avec eux dans le café de Prats, à l'encoignure Front et Crossman. Après le départ des amis de Brown, le témoin resta avec ce dernier. En passant tous deux devant le café de Prats, ils y entrèrent et le défunt entama une conversation avec le propriétaire au sujet du coronat d'un homme mort en 1855. Un individu qui se tenait à côté d'eux demanda au défunt de quoi il parlait; le défunt répondit qu'il ne lui adressait pas la parole. Là-dessus Prats se leva, courut au comptoir et demanda au garçon le revolver en lui disant "Je vais tirer sur ces......" Le garçon lui donna un bâton; Prats s'élança sur le trottoir et frappa sur les pierres comme un watchman. Le garçon ouvrit un tiroir et remit très vite à Prats quelque chose que le témoin ne put pas voir. Prats passa dans la rue Crossman. Brown sortit du café aussitôt après le bruit du bâton et courut de l'autre côté de la rue. Au bout de vingt minutes, le témoin entendit deux ou trois détonations de pistolet.—Brown était un peu ivre mais tranquille. Il causait amicalement avec Prats. Lorsque le témoin et le défunt quittèrent le café en sortant, Prats était seul sur le trottoir. Prats ne leur avait pas ordonné de se retirer. Le témoin est sûr que Brown n'avait pas d'armes.

Auguste Aubre, garçon de buvette de Prats, a vu le témoin et le défunt entrer au café. Il a vu Brown s'approcher de Prats et causer avec lui ; il poussa un homme qui causait avec Prats. L'homme lui demanda pourquoi il avait fait cela ; Brown le poussa encore et le terrassa. Prats et son associé mirent alors Brown et Pitcher à la porte. Le témoin passa un bâton et non un pistolet à M. Prats. Lorsque les détonations se firent entendre Prats était sur le pas de la porte. Les coups de pistolet furent tirés environ une minute et demie après le départ du défunt. M. Prats n'a jamais eu d'armes dans la maison. Le défunt et son compagnon sortirent de la maison en criant furent mis à la porte avant que Prats eût demandé le bâton. Prats partit en compagnie du témoin ; celui-ci n'a pas entendu le mot revolver."

Pitcher ayant été rappelé, a déclaré que Prats parla en anglais et demanda le revolver ; il en est sûr. Il n'était pas à trois pieds de Prats. Les coups de pistolet furent tirés quand Prats était à vingt yards.

L'enquête est remise à cinq heures de l'après-midi.

UN LACHE ATTENTAT.—Un des typographes employé au bureau de ce journal a été terrassé d'un coup de brass knuckles, hier après-midi, à deux heures, dans la rue Conti, près Chartres, en se rendant chez lui. Il a été frappé par derrière et le coup a été si violent qu'il n'a pas eu le temps de voir le misérable.

Personne n'a été témoin de cette tentative de meurtre.

Les nommés John Thomas alias Bill Roberts et John Lee ont été arrêtés, [illegible] devant le [illegible] l'avoir [illegible] gardé Wm Donough, restera en prison en attendant le résultat des blessures.

S. Bellamy, accusé d'avoir, par sa négligence, causé la mort d'Edward Dalon, sur le chemin de fer de Carrollton, a subi un interrogatoire à la suite duquel le tribunal l'a renvoyé de la plainte.

Edward Newman devra répondre, le 7 courant, à l'accusation, d'avoir fouetté Wm Meuser, dans la rue du Camp.

C. H. Bradwell, arrêté comme suspect et dangereux, à bord du bateau à vapeur Imperial, comparaîtra ce matin devant le recorder.

John Dolan sur qui l'on a trouvé un couteau-poignard, a été envoyé devant la Première Cour de District.

Nouvelles diverses.

Paris, 29 septembre.

—Le chiffre de la souscription pour l'armée d'Italie va toujours en croissant. Il s'élevait hier à la somme de 4,566,456 fr. 67 c. La souscription sera close le 1er janvier prochain.

—D'après le nombre des congés de six mois qui se préparent actuellement dans les corps, et qui doivent être délivrés du 1er au 15 octobre prochain, on calcule que, dans les régiments d'infanterie de ligne, l'effectif se trouvera réduit de 500 hommes environ par régiment. Pour les cent deux régiments de cette arme seulement, c'est un chiffre de plus de 50,000 hommes, qui vont rentrer provisoirement dans leurs foyers.

—En même temps que les bagages du camp de Châlons reviennent à Paris, on voit partir des masses d'objets de campement pour Toulon. C'est une partie du matériel qui se prépare pour l'expédition de la Chine.

—Les journaux de Lyon annoncent que plusieurs régiments du corps d'armée sous le commandement du maréchal Castellane ont reçu avis de se tenir prêts à partir au premier jour pour une destination inconnue. Ce sont les 69e, 87e, 26e et 103e d'infanterie, ainsi que le 3e régiment de dragons.

—Nous avons dit que le vaisseau le *Magenta*, qu'on vient de mettre sur les chantiers à Brest, sera blindé. Sa longueur sera, dit-on, de 100 mètres, en y comprenant le large éperon en fer qu'il portera à l'avant. Ce sera un vaisseau type d'un nouveau modèle.

—L'administration de la guerre vient, dit-on, d'expédier à Cherbourg, Saint-Malo, ainsi que sur d'autres points de notre littoral, les plaques qui doivent y servir à l'établissement de batteries tournantes. Ces plaques sont plus grandes et plus fortes que celles employées sur les voies ferrées à changer la direction des locomotives et wagons ; comme ces dernières, elles se composent de diverses pièces qui se raccordent en les montant sur la charpente qui doit les faire mouvoir. Ainsi, à l'instant même, une pièce placée sur ces nouveaux plateaux pourra être dirigée dans tous les sens, au gré du pointeur.

—La frégate à vapeur le *Sané* vient de se perdre sur le raz de Seins, en se rendant de Toulon à Brest ; on n'a pas encore de détails sur ce déplorable événement, qui a eu lieu le 22. Tout le personnel est sauvé. M. le capitaine de frégate d'Angeville est arrivé lui-même à Brest, ramenant tout son équipage. Le *Sané* était une frégate à aubes de 450 chevaux ; elle avait été mise à l'eau à Cherbourg en 1847. C'est le premier bâtiment de cette force dont la marine impériale ait à déplorer la perte.

—On remarque en ce moment, à toute heure du jour et de nuit dans les grandes voies publiques de Paris où le macadam a été substitué au pavé, des agents du service des ponts-et-chaussées occupés à pointer sur des feuilles disposées à cet effet le nombre et l'espèce des voitures qui passent.—Cette opération, qui se poursuit depuis un an environ, a pour but de se rendre un compte exact de l'usure des chaussées dans un temps donné comparativement avec la circulation plus ou moins active des véhicules de toutes sortes.

—On lit dans la *Gazette de Milan* :

"Parmi les nombreux présents qu'a reçus Garibaldi, il lui en est arrivé un dernièrement qui a dû lui être très agréable : c'est un daim abattu par le roi dans le parc de Racconigi, et que l'auguste chasseur a envoyé tout spécialement au général. La sympathie qui règne entre ces deux grandes âmes a été généralement remarquée."

—Il y a eu, cette année à Vichy, une grande affluence de voyageurs. Le nombre des baigneurs a dépassé 15,000. Dans l'année 1857, il y en avait 10,330; en 1858, 11,936. On cherche à introduire à Vichy de grandes améliorations par l'établissement de divers monuments d'utilité publique, tels qu'abattoirs, usine pour l'éclairage au gaz, etc. Des travaux d'assainissement y ont été exécutés.

—La statistique vient de constater un fait curieux et significatif. Depuis que les troupes occupent une partie de la Péninsule, il y a eu, en moins de trois mois, plus de mariages entre les Français et les Italiennes, qu'il n'y en avait eu entre celles-ci et les Autrichiens dans l'espace de quarante-cinq ans.

—Un des économistes les plus distingués de l'Europe, M. A. Scialoja, ancien ministre des finances à Naples, vient d'être appelé par le roi Victor-Emmanuel aux fonctions de secrétaire-général des finances en Piémont.

—Les journaux de Londres annoncent le retour de M. Kossuth en Angleterre.

Le *Sun* annonce que la reine se propose de conférer le titre de chevalier au capitaine MacClintock, qui a découvert les traces de l'expédition de sir John Franklin. L'*Express* dit au sujet de cette découverte :

"L'expédition du capitaine M'Clintock avait été équipée en 1857, contrairement à l'avis de l'amirauté. Elle avait été presque entièrement aux frais de lady Franklin. On engage le trésor à rembourser cette dame et à lui assurer un appartement à Kensington, comme veuve d'un amiral qui a succombé en exécutant son devoir. On ne sait pas si la santé de lady Franklin, qui habite maintenant le midi de la France lui permettrait d'accepter cette offre. Mais l'offre serait toujours gracieuse; elle serait la compensation de lourds et longs sacrifices. Le capitaine M'Clintock devrait avoir son temps compté comme étant au service pendant qu'il a commandé le *Fox*. Les officiers et hommes d'équipage du *Fox* devraient recevoir les 10,000 liv. sterl. de récompense pour avoir découvert le sort de Franklin.

Revue Européenne.

Dans une allocution prononcée en consistoire, le pape vient de déclarer nuls tous les actes de l'assemblée de Bologne, en rappelant les censures déjà encourues par les membres du gouvernement provisoire des Légations.

Le gouvernement de Bologne vient de rendre le décret suivant :

"Vu l'article 3 de la convention stipulée à Modène entre les gouvernements de Toscane et de Modène;

"Vu l'acte d'accession stipulé par le traité du gouvernement des Romagnes;

"Vu l'acte d'accession signé par le chargé de Parme;

"Vu la nomination du commandant suprême de l'armée de la ligue en la personne du général d'armée commandeur Manfredo Fanti, décrète :

"Le contingent dû par le gouvernement des Romagnes à l'armée de la ligue est mis sous les ordres du commandant suprême de la ligue, ainsi que la direction du ministère de la guerre avec les attributions qui lui sont conférées par le règlement approuvé le dit jour."

Le dictateur des provinces de Modène et de Parme vient de décréter que dorénavant tous les actes authentiques passés devant notaire devront porter à l'intitulé : "Sous le règne de S. M. Victor-Emmanuel II, roi de Sardaigne, etc."

La *Lombardia* de Turin publie des détails sur le service funèbre célébré pour l'anniversaire de la mort de Manin :

"Toute l'Italie y était représentée, à l'exception de la Toscane, dont la députation n'est pas arrivée assez à temps. Des hommes de lettres français et des anglais de distinction figuraient à cette cérémonie. La place et le portail de l'église avaient été tendus de noir. Après la cérémonie, beaucoup de dames vénitiennes et lombardes, avant de quitter l'église, ont religieusement baisé les couronnes au pied de la croix. Un prêtre a lu l'oraison funèbre écrite par le docteur Pasikeo Valussi, elle se vend au profit des réfugiés vénitiens. Un grand nombre d'officiers piémontais ont figuré à cette cérémonie."

On lit dans la *Correspondance autographe* de Madrid du 24 :

"Nous pouvons assurer de la manière la plus absolue qu'il n'existe aucune convention entre l'Espagne et la France au sujet de la question du Maroc. Nous pouvons affirmer que dans la lutte qui se prépare, dans le cas où nous n'obtiendrions pas la satisfaction qui nous est due, l'Espagne agira seule comme il convient à sa dignité, alors qu'il s'agit d'une question d'honneur national."

On a reçu des nouvelles de Chine en date du 10 août. Le capitaine Vansittart est mort de ses blessures, et l'amiral Hope paraît avoir beaucoup souffert. Le bruit de la défaite des Européens s'était répandu, et les Chinois commençaient à traiter les étrangers avec plus d'insolence.

Les nouvelles du Japon sont du mois de juillet, et l'on éprouve déjà certaines difficultés dans l'exécution du traité de commerce récemment conclu avec cette puissance. Le droit de résidence à Yeddo, formellement consenti par le traité, paraît contesté ou éludé par les Japonais. Il est en outre créé pour le commerce avec les étrangers une monnaie spéciale dont le moindre inconvénient est d'amener une dépréciation de 66 pour 100 sur les monnaies étrangères. Malgré ces regrettables incidents, on ne désespère pas d'arriver à une exécution tolérable des engagements pris par le Japon avec les puissances civilisées.

Une dépêche de Constantinople, en date du 21 septembre, donne d'intéressants détails sur une conspiration récemment découverte dans cette capitale. Des arrestations très importantes ont été faites, et des mesures énergiques ont dû être prises pour assurer la tranquillité publique. On ignore encore quelle est la cause et quel devait être le but de cette conspiration.

Les dernières nouvelles du royaume des Deux-Siciles donnent lieu de croire que cette partie de l'Italie n'échappera pas au mouvement général. On sait qu'une petite ville des Abruzzes s'est soulevée, et l'on croit savoir qu'à Naples même règne déjà une certaine agitation.

—Les vendanges ont commencé sur plusieurs points du département de la Dordogne ; partout la récolte a les plus belles apparences.

—Les vendanges sont terminées dans la commune de Beaugency et ont donné sur toute la côte de déplorables résultats. Les plus favorisés furent quatre pièces l'hectare, tandis que la moyenne sera tout au plus de deux à trois. Dans cette appréciation de la récolte de 1859, sur la côte, nous n'avons entendu parler que des propriétaires. Le rendement des vignerons qui cultivent la vigne dans cette partie de notre territoire, sera de sept à huit pièces l'hectare ; les bas crus seront maltraités par la grêle, dans la commune de notre canton, donneront en moyenne de dix à douze hectolitres.

DÉCÉDÉ le 20 Septembre 1859, à [illegible], France, [illegible], âgé de 25 ans.

[illegible] qui jouissent d'une parfaite santé [illegible] Vermifuge [illegible]
A vendre par tous les droguistes et marchands.— Voir l'annonce. 16 oct—6f

SAUVEZ LES ENFANTS !—Les trois quarts du grand nombre d'enfants qui meurent avant d'atteindre [illegible] sont victimes des vers. [illegible] VERMIFUGE CANADIEN DE WINER [illegible]
Souvenez-vous du nom—"Vermifuge Canadien de Winer." [illegible]
A vendre à la Nouvelle Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, seuls propriétaires, Nos 21 et 151, rue de Chartres. 1er oct—1m

Mass Meeting.
PARTI INDÉPENDANT.
Un mass meeting du parti indépendant aura lieu dans la rue du Canal, lundi soir, 24 du courant, à 7 heures. L'hon. C. Dreux et d'autres orateurs distingués harangueront l'assemblée. Tous les citoyens favorables à une réforme dans les affaires de la ville et de la paroisse sont priés d'y assister.

MASS MEETINGS DE L'OPPOSITION.
Des Mass Meetings du Parti de l'Opposition de la Louisiane, auront lieu dans la ville de la Nouvelle-Orléans, aux endroits suivants :
Place Congo, 3e Dist. SAMEDI SOIR, 22 octobre.
Place Washington, 3e Dist. MERCREDI soir 26 octob.
Place Clay, 2e Dist. SAMEDI SOIR, 29 octobre.
Rue du Canal, 1er et 2e Dist. SAMEDI SOIR, 5 nov.
MM. Thos J Durant, A P Field, J J Michel, Chs. Lémassons et d'autres orateurs harangueront les assemblées. 17oct—au nov

Théâtre d'Orléans.
La direction du Théâtre d'Orléans a l'honneur de prévenir le public que rien n'est changé ni dans les prix ni dans la destination des places.
Loges d'amphithéâtre, Premières et Secondes loges découvertes et grillées—Parquet—Seconde galerie—Loges grillées du rez-de-chaussée, $1 50.
Baignoires—Parterre, $1
Troisièmes (Réservées—SEULES places réservées à la population de couleur), 50 cents. 22 oct—6

SOIRÉE D'OUVERTURE.
SAMEDI, 22 OCTOBRE.
MUSEUM DE VANNUCHI, No 167, rue St-Charles, première porte après la rue Poydras— Ouvert de 10 heures du matin à 10 heures du soir.
IMMENSE COLLECTION DE CURIOSITÉS.
La collection de figures de cire rivalise tout ce qu'on peut voir. Elle comprend des sujets tirés de l'histoire sacrée et de l'Histoire Profane. Il y a 200 figures, dont la plus grande partie sont à mouvements.
Un splendide TABLEAU de la conférence entre Victor Emmanuel, Louis Napoléon et Garibaldi, a été ajouté à la collection, ainsi qu'une magnifique représentation de la BATAILLE DE SOLFERINO.
Parmi les tableaux, on voit la naissance de CHRIST dans la crèche, le Dernier Souper, le Jugement du Christ, les Héros de la Crimée, Washington traversant le pont de Trenton, &c., &c.
Entrée : 50 cents, enfants 25 cts. 22oct—1m

ORPHELINAT CATHOLIQUE DE STE MARIE POUR LES GARÇONS.
LES DAMES et autres personnes qui s'intéressent à cette institution se proposent de tenir une FOIRE au bénéfice des Orphelins, laquelle sera ouverte le lundi 28 Novembre prochain, à l'Armory Hall.
La bande de Musique Orpheline jouera tous les soirs. 22 oct

LA PERSÉVÉRANCE, No 2 [illegible] AUJOURD'HUI samedi 22 [illegible] 7 heures du soir [illegible]
Par mandement [illegible]
P. LEMAIRE, secrétaire.

LIBRAIRIE PAYA.
En vente :
LA LÉGENDE DES SIÈCLES.
Poésie nouvelle
Par VICTOR HUGO.
G COPPENS & Co.
15 rue de Chartres

PERDU—Un certificat constatant un dépôt de $166 par J. P. Mesant, [illegible] la Nouvelle Orléans—Avis en est donné au public [illegible]
Chicago, 13 octobre 1859. J. P. MESANT.

500 Fusils. Fusils.
FUSILS garantis, prix courants de $12 à $16. Au magasin et à vendre par POTHIER & FAUCHAUX, No 68, Vieille Levée. 22 oct—3m

Demande de logement.
UN monsieur et sa femme, voudraient trouver à louer DEUX CHAMBRES avec ameublement, [illegible] Adresser par lettre à K. 31, à la poste, et spécifier la localité et les conditions. 22 oct—3f

COUVERTURES DE LAINE.
Un lot de couvertures françaises, à vendre par EUG ROCHEREAU & Co. 36 et 38 rue St-Louis

VIN de Champagne—[illegible] barriques très supérieur [illegible], à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 3 & 14 rue St Louis

VIN rouge—500 barriques Bordeaux, qualités variées, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 3 et 14 rue St Louis

VIN blanc—100 barriques Sauternes, Barsac et Graves, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 3 et 14 rue St Louis

VINS—600 barriques rouge et blanc, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 3 et 14 rue St Louis

VIN de Madère—20 demi pipes [illegible] "1844" en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 3 et 14 rue St Louis

VIN de Porto—5 quarts pipes "Royal Company" [illegible] QUEYROUZE & LANGSDORFF, 3 et 14 rue St Louis

EN magasin et à vendre par [illegible]
QUEYROUZE & LANGSDORFF, Nos 3 et 14 rue St-Louis

N° 08, HARMONIUMS ET PIANOS MÉCANIQUES.
Ade FLANDRAIN, 44 rue Conti, entre Chartres et Royale, NOUVELLE-ORLÉANS.
VIENT de recevoir un assortiment de Pianos provenant directement des manufactures de M. A. Debain de Paris, fournisseur breveté de toutes les cours d'Europe, ainsi que de l'Amérique du Sud.
M. A. Debain, pour les différents pianos de son invention, a reçu plusieurs médailles, aux expositions de France, de Londres et de New-York.
Tous les pianos qui sortent de ses ateliers sont expressément faits et perfectionnés pour l'exportation, et sont reconnus en Europe, supérieurs à tous les autres.
M. Ade Flandrain, avantageusement connu de sa clientèle en Louisiane, a l'honneur d'inviter les amateurs à venir s'assurer, eux-mêmes de la supériorité des Pianos et Harmoniums qu'il vient de recevoir de cette maison.
Ayant été contre-maître dans les ateliers de M. A. Debain, [illegible] il les garantira et se contentera d'un très petit bénéfice.
Il se charge des accords et réparations.
PIANO MÉCANIQUE.
[illegible]

Crème de Cascarille pour la ville et le théâtre [illegible] Coquilles d'oeuf calcinées [illegible] A Paris [illegible]

Corsets à l'Impératrice,
Les seuls qui aient reçu la médaille d'or à l'exposition universelle de Paris.
MADAME AD. FLANDRAIN [illegible]
A la Nouvelle-Orléans, 262 RUE ROYALE, [illegible]

ATTENTION
M. F. S. WILTZ, greffier de la Deuxième Cour de District, [illegible] que le docket de la Cour sera appelé ce matin, à 10 heures.
MM. C. E. Girardey & Co. vendront aujourd'hui, à l'Hôtel St-Louis, [illegible] Une quarantaine d'esclaves [illegible]
L'attention des marchands [illegible] D. E. Morphy, encanteur.
MM. J. A. Beard & Co vendront, aujourd'hui, à midi, [illegible] à la Bourse de l'hôtel St Charles, deux esclaves [illegible]
L'attention des acheteurs est appelée sur la grande vente de marchandises sèches, [illegible] par Vincent & Co, [illegible] No 30, rue de la Douane [illegible]
[illegible] Bernard Turpin [illegible]

POUR LE HAVRE—Le navire américain JOHN PATTEN [illegible] BAXTER, LOVELL & Co.
POUR LE HAVRE—Le navire paquebot régulier SAMOSET [illegible] BAXTER, LOVELL & Co.
POUR LE HAVRE—Le navire MARIA C. DAY [illegible] BAXTER, LOVELL & Co.
POUR LE HAVRE—Le navire américain ELVIRA OWEN [illegible] BAXTER, LOVELL & Co.
POUR LE HAVRE — Le navire-paquebot MIDDLESEX [illegible] BAXTER, LOVELL & Co.
POUR TRIESTE—Le navire américain R D SHEPPERD [illegible] BAXTER, LOVELL & Co.
POUR MARSEILLE—Le navire américain LENOX [illegible] BAXTER, LOVELL & Co.
POUR BREME—Le navire américain ELIZABETH ELLEN [illegible] BAXTER, LOVELL & Co.
POUR ANVERS—Le navire-paquebot LOCHINVAR [illegible] BAXTER, LOVELL & Co.
POUR GENES—Le navire américain MARTHA J. WARD [illegible] BAXTER, LOVELL & Co.
POUR GENES—Le navire américain ATLANTIC [illegible] BAXTER, LOVELL & Co.

Changement de domicile. [illegible]
Avis. [illegible]
Boulangerie Mechanical Steam. RUE THALIE. No 2, rue Tchoupitoulas. N. F. RICE, propriétaire. [illegible]
ANATOLE VOISIN [illegible]
H. H. ELAM, [illegible]
AVIS. [illegible]
Demande de Modistes. [illegible]
Demande. [illegible]
VERITABLES cigares de la Havane [illegible] CABALLERO & BASUALDO [illegible]
AUX DAMES ! [illegible] 6000 BURNOUS [illegible] A $4 00. [illegible]
A VENDRE. UNE machine à vapeur [illegible] ANTOINE PARTAGAS [illegible]
J. M. & JOHN E. HOLLAND, AVOCATS. J. M. HOLLAND, NOTAIRE PUBLIC ET COMMISSAIRE DE L'ETAT DU TEXAS, Rue St-Charles, No 79.
JAMBONS de Westphalie [illegible] DUNTZE & Co. [illegible]
DIVERS [illegible] DUNTZE & Co. [illegible]
Changement de domicile. A. FLANDRY, [illegible]
EN magasin [illegible] PABLO GELPI & Co. [illegible]
HUILE d'olive [illegible]

TICKET AMERICAIN INDEPENDANT. [illegible]
Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance de la Nouvelle-Orléans. [illegible] ANTHONY SAMBOLA, Secrétaire. [illegible]
Nova Sociedade Lusitana de Beneficencia de Nova Orleans [illegible]
Demande d'emploi. [illegible]
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DES CITOYENS. [illegible]
AYA PANA BITTERS, [illegible]
DEMANDE DE BONNE D'ENFANTS. [illegible]
[illegible] ROUSSET & GENIN [illegible]
AUX COURTIERS DE SUCRE. [illegible]
MARCHANDISES NOUVELLES. [illegible]
A vendre pour la campagne. [illegible]

Nominations du parti Américain. ÉLECTION DU 7 NOVEMBRE 1859. [illegible]
CANDIDATS. [illegible] Charles Bienvenu [illegible]
Candidat pour le Congrès. [illegible] LAWRENCE D. NICHOLLS [illegible]
TROISIÈME JUSTICE DE PAIX. [illegible]
PAUL E. LAMBSCHE. [illegible]
R. B. SCHLUTIUS, Candidat à la place de Constable du Troisième Juge de Paix. L'élection a lieu le 7 novembre 1859.
Club Américain du 2me Ward, 2me District. [illegible]
CLASSE DE SOLFÈGE. [illegible]
Fret pour le Texas—Chemin de fer des Opelousas. [illegible]
GRISAILLES! GRISAILLES! [illegible]
OUVERTURE DE MARCHANDISES D'AUTOMNE PAR LA MAISON E. GUITTARD, [illegible]
Gruau de santé. [illegible] Par F. MARHAY, [illegible]
CORSETS. [illegible]
Avis aux contribuables du Troisième District.—Taxes d'Etat. [illegible]
PAPIERS PEINTS. [illegible]
VÊTEMENTS D'HIVER ! [illegible]
[illegible]

TICKET DÉMOCRATIQUE [illegible]
Gouverneur : THOMAS O. MOORE, DE RAPIDES.
Lieutenant-Gouverneur : H. M. HYAMS, D'ORLÉANS.
Secrétaire d'État : P. D. HARDY, DE ST LANDRY.
Avocat-Général : T. J. SEMMES, D'ORLÉANS.
Auditeur : R. W. ROBERTSON, D'IBERVILLE.
Trésorier : B. L. DEFRÉESE, DE JACKSON.
Surintendant de l'Éducation Publique : HENRY AVERY, D'EST-BATON ROUGE.
Pour le Congrès, DEUXIÈME DISTRICT : MILES TAYLOR.
AVIS IMPORTANT. CHANGEMENT DE LOCAL. [illegible]
VÊTEMENTS ET LINGERIE [illegible]
LISEZ CECI! [illegible]
MACHINES A COUDRE DE FINKLE & LYON. [illegible]
Machine de Finkle & Lyon [illegible]
Prix $50 à $125. [illegible]
Robes à double jupes. [illegible]
TABAC MEXICAIN. [illegible]
Modes Modes Modes Ed. ADLER, [illegible]
THÉODORE DANZIGER, [illegible]
C. CHAPOTEL, ferblantier. [illegible]
COUVERTURES FRANÇAISES DE 3 POINTS, [illegible]
J. A. LAFAURIE, DISTILLATEUR, No 30, rue Conti. [illegible]
Changement de local. [illegible]
Aux Cordonniers. [illegible]
ACCOUCHEUSE. [illegible]
Sabots ! Sabots ! [illegible]
Coke à bon marché. [illegible]
RAWSON & Co. [illegible]
Couvertures. Couvertures. [illegible]

Un grand Bal de Société [illegible]
SOCIÉTÉ DE MUSIQUE CLASSIQUE. [illegible]
GARDE A VOUS !! [illegible]
Dernière année. MADAME ALLUARD, [illegible]
THEATRE D'ORLEANS [illegible]
A. ELIE [illegible]
GRAND DÉBALLAGE! [illegible] ROUSSET & GUEYDAN [illegible]
JOHN PETIT, Au Vieux Bazar. [illegible]
Ver. HUGO [illegible]
PAPIER PEINT. [illegible]
Sirop pectoral de Richard. [illegible]
GRANDE RÉDUCTION. Kérosène. Kérosène. [illegible]
Notice. [illegible]
AVIS. [illegible]
AVIS. [illegible]
Magasin de Cigares [illegible]
[illegible]